



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

n° 187-19 C

Objet : RS - Convention pour la réalisation de l'accession abordable dans l'opération Centre-bourg de Barby

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffinat

Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux -

Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Christian Papegay - Benoit Perrotton - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori -

Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher

Stéphane Bochet

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fresso

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Hubert Marechal

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Nathalie Colin-Cocchi à Dominique Saint-Pierre - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Dominique Mornand à Aloïs Chassot - de Patrick Roulet à Delphine Julien - de Isabelle Rousseau à Alexandra Turnar - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Julien Donzel - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Mustapha Hamadi - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Marie Perrier - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

délibération n° 187-19 C

objet **RS - Convention pour la réalisation de l'accession abordable dans l'opération Centre-bourg de Barby**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage et de l'enseignement supérieur, rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme local de l'habitat 2014-2019, Grand Chambéry s'est fixé comme objectif d'encourager l'accession sociale et abordable dans l'agglomération.

Pour ce faire, Grand Chambéry, en partenariat avec la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) met en œuvre l'opération Prime Agglo Logement, dont la finalité est de permettre à des acquéreurs dont les ressources n'excèdent pas les plafonds de ressources du prêt à taux zéro (PTZ) de l'Etat, d'accéder à la propriété d'un logement à un prix modéré qu'ils occuperont à titre de résidence principale.

Dans le cadre de la réflexion du PLUi HD et toujours en cohérence avec le PLH 2014-2019, l'agglomération souhaite mettre en place une expérimentation sur la commune de Barby. Cette opération permet, sur une liste de logements retenus par Grand Chambéry, à des acquéreurs non primo-accédants respectant les conditions d'obtention de la Prime Agglo Logement, de bénéficier d'un prix de vente plafonné.

La maîtrise de prix de sortie des logements a été planifiée et permise par l'intervention de la commune de Barby, en lien avec Grand Chambéry, au travers de :

- l'élaboration du document d'urbanisme qui a prévu une offre en accession abordable (OAP),
- la cession foncière, qui a fait l'objet d'une minoration du prix de vente pour la partie dédiée à la réalisation de logements abordables, Le montant de cette minoration s'élève à 106 € HT/m² SP,
- la réflexion avec les promoteurs/opérateurs de l'opération.

Aussi, il convient de conclure une convention de partenariat pour définir les conditions de réalisation de l'offre abordable au sein de l'opération et le rôle de chaque acteur dans la vérification de l'éligibilité des ménages.

Afin de garantir les objectifs de la politique habitat, des clauses anti-spéculatives sont prévues en contrepartie ainsi que des pénalités. Elles visent à maintenir l'affectation du bien au titre de résidence principale et à éviter toute spéculation.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu les articles L.302-3 et R.302-13 du code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019, adoptant le PLUi HD,

Vu la délibération n° 188-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019, ajustant le dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu l'avis de la commission habitat, PLH, aménagements et maintenance des aires d'accueil des gens du voyage du 25 novembre 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la mise en œuvre de l'expérimentation de l'accession abordable dans l'opération Centre-bourg de Barby, dans le cadre de la réflexion sur le PLUi HD,

Article 2 : **approuve** la convention pour la réalisation de l'accession abordable dans l'opération Centre-bourg de Barby ci-jointe,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 187-19 C

Objet de l'acte : RS - Convention pour la réalisation de l'accession abordable dans l'opération Centre-bourg de Barby

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 18 décembre 2019

Annexe(s) : convention accession abordable

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22840H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22840H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2019

Période d'affichage : du au